



Carte reproduite à partir de Laurence Johnson, **La réserve des Malécites de Viger**, Université de Montréal, mémoire, 1995.

.....

Alors que les Européens ne fréquentaient ces régions que depuis 150 ans, les Amérindiens exploitaient les territoires actuels du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Maine. Ils circulaient sur un vaste territoire, là où leurs besoins les menaient. Ils ne connaissaient pas de frontières. L'Amérindien de la préhistoire occupait l'immense zone du Nord-Est amérindien...

Il semble que les premiers Amérindiens soient arrivés sur le continent américain à la dernière glaciation par le détroit de Béring qui formait une bande de terre. La présence humaine est attestée de façon dite certaine depuis environ 12 000 ans, soit à la période paléoindienne. Dans la région bas-laurentienne, il est permis de croire, que cette présence date de 10 000 ans. Toutefois, les indices demeurent rares à cause des sols acides des forêts de conifères du Bas-Saint-Laurent. Quant au mode de vie des paléoindiens, les quelques outils trouvés sur les différents sites archéologiques du Bas-Saint-Laurent permettent de croire que les Amérindiens de l'époque vivaient de chasse, de pêche et de cueillette.

La période archaïque nous donne quelques indices supplémentaires sur la diversité qui se crée. L'adaptation à l'environnement immédiat est détectable. Chaque groupe doit, selon le territoire qu'il fréquente, se servir d'outils différents, qu'il vive près de la mer ou à l'intérieur des terres. À cette époque, les ressources étaient restreintes au niveau du gibier et de la faune aquatique, ce qui explique sans doute que les emplacements aient été occupés par de petits groupes. Ces sites furent découverts sur les bords des lacs et des rivières.

Durant la période sylvicole, qui se situe entre 2 000 et 500 ans avant aujourd'hui, les changements se font au niveau technique. Ici nous parlons de poterie en terre cuite. À ce moment, on remarque également l'arrivée de la culture du maïs et des autres denrées qui deviendront peu à peu le grand moyen de subsistance des Amérindiens du Sud du Québec en particulier.

Dans le cas des Malécites, la culture ne représente qu'une partie de leurs moyens de subsistance. La chasse, la pêche étaient tout aussi importantes chez ce peuple de nomades.

Plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens, selon l'auteur amérindien Bernard Assiniwi, les Malécites ainsi que toutes les nations habitant les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre formèrent une confédération de paix connue sous le nom de Abénakis. Cette confédération rassemblait les Abénakis (tribu), les Pénobscots, les Sokoris, les Malécites et les Etchemins. L'auteur fait une distinction entre les deux dernières tribus, contrairement à nous dans cet article. Toutes ces tribus formaient à l'origine, bien avant la formation de la confédération, une seule et même tribu portant le nom de Kannibas. Un éclatement se serait produit, nous dit-on, à la suite d'une querelle.

Donc, le Bas-Saint-Laurent est fréquenté à l'époque sylvicole par de nombreux groupes d'Amérindiens. Les Malécites en font partie. Ils étaient très rarement établis dans des campements stables. Ils se déplaçaient au gré de leurs besoins, sur les rives du fleuve Saint-Laurent ou dans les terres.

Etchemins ou Malécites?

Etchemins ou Malécites, nous parlons du même groupe. Bien que l'appellation Etchemin ait été utilisée avant celle de Malécite, les données confirment le lien entre les deux, même si plusieurs chercheurs ne s'accordent pas là-dessus. Précisons qu'avant le XVIII^e siècle, le terme Etchemin était plus fréquemment utilisé. Il n'est pas faux de dire cependant que ce terme a désigné plusieurs groupes. L'erreur est compréhensible si l'on considère que ces groupes se partageaient le même territoire. Le mot Malécite devient plus fréquemment utilisé vers la fin du XVII^e siècle. Ainsi, vers 1690, les Etchemins deviennent les Malécites.

En fait, le mot Malécite était le nom utilisé par les Micmacs pour désigner leurs voisins. Ce terme peu flatteur signifiait «qui parlent mal» ou

«baragouineurs». Les Français qui arrivèrent plus tard adoptèrent à leur tour cette appellation transmise par leurs informateurs, en l'occurrence les Micmacs. Même si l'intention des premiers utilisateurs n'était pas des plus amicales, prenons pour acquis que ce terme est devenu au fil du temps un mot désignant un groupe.

Mais comment les Malécites (ou Etchemins) s'appelaient-ils eux-mêmes? «Wulust'agouga'wiks», qui veut dire «peuple de la belle rivière» en référence à la rivière Saint-Jean. Les Malécites font partie de la grande famille algonquienne. Ils parlaient un dialecte très similaire à celui des Passamaquoddy, leurs voisins actuellement majoritairement établis dans l'État du Maine. Ces dialectes étaient en fait issus d'une même langue. Les Malécites fréquentaient un vaste territoire comprenant la vallée de la rivière Saint-Jean, une bonne partie du Nouveau-Brunswick, du Maine et du Bas-Saint-Laurent. Ils côtoyaient d'autres groupes dont les Micmacs, qui avaient un mode de vie pratiquement identique. Selon le père Jésuite Morain de la mission du Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup (1677), le langage différait à mesure que l'on se rapprochait des Abénakis et de la rivière Pénobscot. Donc, si on empruntait le chemin de la rivière du Loup en montant vers la rivière Saint-Jean et jusqu'à la rivière Pénobscots, le dialecte ressemblait à celui des Abénakis.

Comme la grande majorité des autres groupes, les Malécites fondaient leur mode de vie sur le rythme des saisons. Au printemps, ils s'affairaient à la plantation du maïs. Pendant l'été, l'activité était surtout consacrée à la cueillette des végétaux et à la pêche. En automne, on s'occupait de la cueillette et de l'entreposage du maïs. C'est en hiver que les Malécites, en petits groupes de huit ou dix personnes, parcouraient l'immense territoire qui couvrait le Maine, le Nouveau-Brunswick et le Bas-Saint-Laurent en quête de gibier.

Avant l'arrivée des Européens, les Malécites chassaient, pêchaient et cultivaient pour leur subsistance et

.....

.....

selon leurs besoins. Par la suite, les Européens comptèrent sur les Amérindiens pour chasser le castor, l'hermine, ainsi que tous les autres animaux à fourrure. C'est le début de la traite des fourrures et du grand changement pour tous les groupes Amérindiens. Ceux-ci ont désormais cessé de vivre selon leurs besoins, car les marchandises européennes telles que les outils de fer, les tissus, l'alcool, etc., choses pour eux autrefois inutiles et inconnues, ont profondément altéré le cadre de vie traditionnelle.

Le grand changement, les premiers contacts

C'est au début du XVI^e siècle qu'eurent lieu les premiers contacts des Européens avec les Malécites. En fait, Verrazzano, explorateur et navigateur florentin, aurait rencontré ce groupe lors de son voyage de 1524 à son passage le long des côtes du Maine et de la Baie de Fundy². Il aurait échangé quelques outils et des hameçons. Du côté nord de la péninsule maritime, c'est à Jacques Cartier que l'on se réfère. En 1535, ce dernier remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. En automne de la même année, le chef iroquois Donnacona lui parle des fréquentes guerres avec les Toudamans. Ce seraient soit des Micmacs ou des Etchemins, indiquant que ces derniers fréquentaient les rives sud du Saint-Laurent à cette époque.

À la fin du XVI^e siècle, les marchands européens passent par Tadoussac qui deviendra pour plusieurs décennies le point de rencontre par excellence pour la traite des fourrures. Cet endroit étant situé au centre des principales routes amérindiennes, les marchands étaient assurés d'obtenir les fourrures de meilleure qualité. Au début de la traite, les Micmacs auraient servi d'intermédiaires entre les différents groupes et les Européens. Plus tard, les marchands se dirigèrent vers la vallée du Saint-Laurent et à partir de ce moment, les Etchemins ont commencé à traiter seuls. En 1604, le sieur des Monts, détenteur du monopole de la traite, accompagné de Samuel de

Champlain et du baron de Poutrincourt, fonde une colonie sur l'île Sainte-Croix. À cette époque, Samuel de Champlain fait la rencontre de plusieurs chefs Malécites, dont le chef Secondon à la rivière Saint-Jean et le chef Ouagimou à la rivière Sainte-Croix. Secondon accompagne Champlain et Poutrincourt en 1606 au cours d'un voyage et leur sert de guide. Champlain avait déjà rencontré les Etchemins et les Micmacs lors de son premier voyage en 1603. C'est en passant par Tadoussac qu'il avait rencontré un groupe formé de trois nations. Les Amérindiens décrivent, à cette époque, des territoires exploités par des voies navigables qui forment un vaste réseau hydrographique. Ces territoires s'étendaient du Saint-Laurent à la rivière Saint-Jean; ils étaient délimités à l'ouest par les rivières Kennebec et Chaudière et enfin à l'est par la Baie des Chaleurs. Ces territoires étaient fréquentés de façon régulière. On peut également inclure les bassins des rivières se jetant dans le Saint-Laurent entre Lévis et Métis. De façon moins régulière, ils exploitaient également la côte nord du Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est important d'ouvrir une parenthèse sur le fait que les Etchemins/Malécites sont divisés en deux groupes, soit les Etchemins de l'Est et ceux de l'Ouest. Ces derniers parlaient un dialecte approchant celui des Abénakis de l'Est qui fréquentaient le territoire du sud-ouest de la rivière Pénobscot. Les Abénakis de l'Ouest voyaient leur territoire commencer près de la frontière actuelle du New Hampshire. Il y a donc eu vraisemblablement une fusion de certains groupes Malécites et Abénakis. Il en ressort que, sur la Saint-Jean et la Sainte-Croix, les termes Malécite et Passamaquoddy ont subsisté, on y utilise un dialecte dit malécite-passamaquoddy et enfin que sur la Pénobscot, la désignation utilisée est Pénobscot et le dialecte utilisé est celui des Abénakis de l'Est.

Parce qu'ils fréquentaient un très vaste territoire, les Etchemins/Malécites ont eu des contacts avec

d'autres nations qui se sont traduits par des échanges culturels et patrimoniaux entre nations différentes. Citons les Micmacs, les Montagnais, les Algonquins et également les Hurons et les Iroquois. Évidemment, avec ce facteur ainsi que l'arrivée des Européens et les nombreuses épidémies dont les Malécites ont été victimes, on peut dire que les Malécites ne peuvent se reconnaître une identité ethnique pure. À partir de 1680, il y eut également des métissages avec les Européens. Citons par exemple René D'Amours, sieur de Clingnancourt, installé aux environs de Méductic ainsi que le fils de Jean Serreau de Saint-Aubin de la rivière Sainte-Croix et ainsi de suite; les exemples sont nombreux.

Les Malécites en Acadie

En 1604, le sieur des Monts, accompagné de Samuel de Champlain, du baron de Poutrincourt ainsi que de quelques soldats et colons, partit explorer les côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le groupe passa l'hiver à l'île Sainte Croix. Le scorbut emporta 25 membres de l'expédition. Au printemps, ceux qui restèrent partirent pour Port-Royal et fondèrent le Fort Royal qui devint le premier établissement français permanent.

Le sieur des Monts, qui possédait le monopole de la traite des fourrures, le perdit en 1607. L'un de ses principaux devoirs dans le cadre de ce voyage était l'évangélisation des Indiens. Malheureusement pour lui, il ne se préoccupa guère de cet aspect de sa présence en Acadie, ce qui lui valut la perte de son monopole. Poutrincourt demeura pour sa part à Port-Royal et maintint la colonie. En 1610, il reçut la seigneurie de Port-Royal qui fût pillée et brûlée en 1613. Port-Royal fut reconstruit par le fils de Poutrincourt, Biencourt, avec la collaboration de Charles de la Tour et quelques colons. Par la suite, l'Acadie passa des Français aux Anglais à plusieurs reprises. À partir de 1636, des forts et des postes de traites furent construits aux embouchures de quelques rivières. En 1659, sir Thomas Temple établit le

.....

premier poste des Anglais au Nouveau-Brunswick à l'embouchure de la rivière Jemseg.

En 1688, la guerre éclata entre les Anglais, les Malécites et les Micmacs. Les Français, accompagnés de ces deux groupes, attaquèrent les troupes anglaises au cours de l'hiver. En revanche, ces derniers capturèrent Port-Royal en 1690 et ils firent prisonnier le gouverneur Minneval. Il fut remplacé par son frère Villebon qui prit le commandement des troupes françaises. Nommé gouverneur en 1691, Villebon rassemble alors un détachement d'Amérindiens sur la rivière Saint-Jean à Nashwaak. De nombreux guerriers Malécites et Micmacs furent réunis. On leur fournit des munitions qui servirent à harceler les Anglais de la frontière. L'Acadie sera rendue aux Français en 1697 avec le traité de Ryswick.

Les Malécites occupaient depuis longtemps le village de Médoctec sur la rivière Saint-Jean. Malgré une épidémie qui décima plus de 120 des leurs, le village demeura important. Ses habitants furent toujours très hostiles aux Anglais. Les Français, qui voyaient en eux des alliés sûrs dans l'éventualité d'une attaque des Anglais sur Québec, s'efforcèrent de conserver de bonnes relations avec les Malécites.

Les conflits territoriaux

Que les Malécites ou les autres groupes aient été alliés des Anglais ou des Français, pour eux le résultat est le même: la dépossession de leurs terres. Du côté anglais, on fait alors valoir que les Amérindiens ne possèdent pas des terres, en raison de leur nomadisme. Comme les Français de leur côté prônent le commerce et non la colonisation, du moins au début, ils n'empiètent pas sur les territoires autochtones, ou très peu. De là le ralliement des groupes d'Acadie et du Bas-Saint-Laurent à la cause française.

Les groupes durent également s'allier pour garder leurs droits sur leurs terres et pour se défendre contre les attaques anglaises. Cette alliance se conclura par la formation de la confédération Wabanakis regroupant

les tribus de la péninsule maritime. Cette confédération officialise les relations déjà existantes entre les Malécites, les Micmacs et les Abénakis. La confédération adoptera aussi certaines coutumes mowawks quant au protocole de la tenue des assemblées, ou quant à l'emploi des wampum, soit celui de paix ou de guerre que portait le messenger selon les circonstances³.

La confédération Wabanakis fut l'alliance qui amena à la création de la fédération des Sept-Feux. Les Amérindiens des villages de Kanesatake, Kahnawake, Akwasasne, Trois-Rivières, Saint-François (Odanak), Bécancourt (Wolinak) se mobilisent, et plus tard ceux de Restigouche se joignent à eux. Les réunions ont lieu à Khanawake. Pendant ce temps les Wabanakis (Pénobscots, Passamaquoddys, Micmacs et Malécites) se réunissent dans le Maine, en un lieu aujourd'hui appelé Oldtown.

Revenons encore sur les conséquences des conflits Anglais-Français. Quand les Anglais pénétrèrent à l'est de la rivière Kennebec, les Amérindiens revendiquaient toujours leurs territoires, appuyés par les Français de Québec. En 1722, une guerre qui dura trois ans éclata entre les habitants de la Nouvelle-France et les Passamaquoddys du Maine et leurs alliés Malécites. Le conflit prit fin en 1725 avec la signature des Articles de soumissions et d'entente à Boston en vertu desquels les Amérindiens reconnaissent la souveraineté britannique. C'est en 1728 que les Malécites de la rivière Saint-Jean ratifièrent à leur tour cette «entente de paix» marquant la soumission totale des Malécites. En 1755, malgré le traité de Mascarene de 1749, les Malécites s'allient de nouveau aux Français contre les Anglais.

Pendant cette même période, soit dans la première partie du XVIII^e siècle, les Malécites fréquentaient régulièrement la vallée du Saint-Laurent. En référence à cette époque, il n'existe cependant pas beaucoup d'informations sur leurs séjours dans cette région, hormis quelques actes de

mariages, de baptêmes et de décès. Il en est de même sur la rive nord du Saint-Laurent. Les Malécites sont beaucoup plus occupés à défendre leurs territoires de la rivière Saint-Jean contre l'invasion anglaise. On connaît donc mieux les péripéties de l'histoire malécite en Acadie que dans la vallée du Saint-Laurent durant cette période. Les traités signés par les Malécites de 1725 à 1761 avec les Anglais ne leur accordent que des droits de chasse et de pêche, aucun titre foncier leur ayant été reconnu. Les Amérindiens n'avaient aucune connaissance, du moins à ce moment, du concept de propriété. Il signèrent donc ces traités en toute confiance. Il est important de mentionner que ces documents furent écrits en anglais pour être traduits ensuite en français et en langue malécite et micmaque à la toute fin. C'est dans ce contexte malheureux que les Malécites perdirent leurs terres ancestrales.

Le régime anglais amène la véritable colonisation du territoire malécite, ce qui n'avait pas été fait par les Français vu la maigre densité de leur population comme nous le mentionnions plus haut. Il n'existait en fait que quelques familles françaises vers 1725 à Sainte-Anne où allait plus tard être fondée la ville de Frédéricton. L'invasion graduelle du territoire malécite force ces derniers à défendre leurs droits de façon officielle ou plus radicale. Ils décident donc de revendiquer les terres le long de la rivière Saint-Jean à la hauteur de Frédéricton, et ce sur 900 acres. C'est à Halifax en 1768 que deux chefs malécites, Ambroise Saint-Aubin et Pierre Thomas ont formulé cette revendication. La réserve octroyée aux Malécites, qui s'étendait sur 500 acres de terres boisées, fut envahie par les colons anglais moins de trois ans plus tard. Les deux chefs malécites se plaignirent que les habitants chassaient le castor sur leurs terres. L'Angleterre devient donc propriétaire des territoires malécites en octroyant à ces derniers un droit de chasse et de pêche qui ne sera pas respecté au XIX^e siècle. Les documents concernant ces

.....

privilèges qui complétaient le traité de Mascarene, avaient été expédiés sous pli séparé. Ils furent en conséquence oubliés ou perdus⁴. C'est en 1983, quand le gouvernement canadien retrouva ces documents, que les Malécites virent leurs droits reconnus.

Au cours du deuxième conflit (1744-1749), les Micmacs et les Malécites se sont réfugiés dans la vallée du Saint-Laurent. Quatre cents Indiens s'expatrient à Saint-Michel de la Durantaye en 1746-1747. Le gouvernement du Québec les envoie sur la rive sud. On les encourage à poursuivre la chasse et la pêche pour ainsi économiser les deniers publics, on leur fournit quand même quelques vêtements et vivres. Plus de 93% des Indiens recensés dans les registres religieux sont Malécites, les autres sont Micmacs.

En Acadie, malgré les actes et les ratifications, les Malécites finissent toujours par être les grands perdants. Ils perdront tôt ou tard leurs droits de chasse ou leurs terres proprement dites au profit des colons.

Pendant la guerre d'indépendance (1775-1782), les Anglais avaient pris l'habitude de distribuer chaque année des cadeaux aux Amérindiens de la péninsule maritime afin d'assurer leur appui contre les Américains. Ces derniers réussirent de leur côté à les amadouer. Voyant cela, les Britanniques cédèrent les terres revendiquées par les Malécites en 1768 et 1769. Pendant toute la durée de la guerre d'indépendance, soit pendant sept années, les Malécites ont profité des largesses des deux camps, essayant de tirer le meilleur parti de la situation. À la fin de la guerre, un groupe de Malécites se réfugie à Madawaska lors de l'arrivée des Loyalistes dans la vallée de la rivière Saint-Jean. Comme les autres régions, celle-ci n'échappe pas à la venue des Blancs, des Acadiens et des Canadiens qui y fondent un établissement en 1785. Pour palier à la pression exercée par ces nouveaux arrivants sur la faune qui entoure les Malécites, ces derniers se rendent sur la rive nord du Saint-Laurent pour la chasse. Ils ne seront pas les bienvenus...

En 1824, les Hurons se plaignent au gouvernement de la venue des Malécites ainsi que des Micmacs et des Abénakis qui depuis longtemps prennent leur gibier. Nous nous référons ici au mémoire de Laurence Johnson qui explique qu'il s'agirait de la région de la Malbaie et de Baie-Saint-Paul où les Malécites ont été vus en 1835. Mme Johnson s'appuie ainsi sur les dires de Davies, un explorateur. Ce dernier mentionne que les Malécites s'y rendent chaque année. Les Malécites chassent donc sur la rive nord illégalement, car la Compagnie de la Baie D'Hudson, qui détient le monopole de la traite et qui commerce seulement avec les Montagnais, n'accepte pas les produits de la chasse effectuée par les autres groupes. Ne pouvant vendre leurs produits sur ce territoire, les Malécites se rabattent sur la rive sud, faisant la traite avec les marchands de Rivière-du-Loup, Rimouski et des localités environnantes.

À la même époque, en Nouvelle-Angleterre, la New England Company entre dans l'histoire. Ses activités se font surtout en Nouvelle-Angleterre jusqu'à ce qu'elle les étende aux colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le principal objectif de la compagnie était de civiliser les Autochtones, de les éduquer en langue anglaise et de les convertir à la religion protestante. En réalité, la compagnie séparait les enfants Indiens de leurs parents sous prétexte de les écarter de la mauvaise influence de ces derniers. En fait, la New England plaçait les enfants dans des familles anglaises où ils furent exploités et traités en esclaves. Mal informés par les commissaires sur place, les dirigeants de la compagnie, qui étaient en Angleterre, ignoraient la situation. À la suite d'enquêtes faites en 1822 et 1825, la compagnie mit un terme à ces activités. Les Malécites, comme beaucoup d'autres groupes, en ont beaucoup souffert.

La réserve de Viger

L'arrivée des Loyalistes dans les années 1780 est vraiment le moment où les Malécites n'ont plus guère

d'alternatives. Plusieurs familles quittent les terres ancestrales et s'installent dans la vallée du Bas-Saint-Laurent, jadis régulièrement fréquentée. Déjà en 1755, un campement malécite était installé sur la rive ouest de L'Île-Verte. On passait l'hiver à l'intérieur des terres, dans le secteur où serait délimitée la future réserve de Viger. Il en était encore ainsi en 1823. Trois ans plus tard, les Malécites font une demande au Gouverneur général pour l'obtention de terres dans cette région.

Les Malécites Louis Thomas et Joseph Thomas, ainsi que 96 des leurs, signèrent une pétition remise à Lord Dalhousie, accompagnée d'une carte et d'une note de l'arpenteur certifiant que l'endroit n'était pas habité. Dalhousie ne voit à ce moment aucune objection à consacrer de 2 000 à 3 000 acres de terres à l'établissement d'une réserve. Une année passe, et Louis Thomas devra de nouveau entrer en contact avec le surintendant des Affaires indiennes pour obtenir des nouvelles de sa demande. Le 15 mai 1827, Lord Dalhousie recommande l'octroi de 2 000 acres de terre pour les Malécites. Dans un autre document, ce nombre est corrigé et remplacé par 3 000. Pour Dalhousie, il s'agit là d'une nouvelle expérience visant à la sédentarisation d'un groupe amérindien. À l'automne, l'arpenteur Benjamin Ecuyer délimite la concession.

En 1829, les Malécites ont défriché 70 acres de terres et employé une partie des semences reçues du gouvernement. Pendant trois années, les Malécites ont tenté de faire de l'agriculture sans résultats valables. Ils quittèrent leurs maisons pour recommencer une vie plus nomade. Cependant, plusieurs groupes fréquentent quand même la réserve jusqu'en 1837. Après cette date, aucun acte n'est enregistré. En 1839, une lettre du curé Doucet à l'évêque de Québec, Mgr Signay, confirme cet état de chose.

Vers 1837, un rapport du surintendant Juchereau-Duchesnay au gouverneur du Bas-Canada confirme que lors de l'ouverture de la réserve,

cette dernière comptait environ 140 personnes et qu'à la période du rapport, 30 ou 40 individus seulement y habitaient. Le comité qui étudia le rapport en conclut donc que les Malécites avaient abandonné la réserve. Le comité recommande que l'on délègue un surintendant auprès des Amérindiens afin de les aider. Cela ne changera pas grand-chose. L'année suivante, Louis Thomas envoie une nouvelle pétition au fonctionnaire principal du Département des affaires indiennes du Bas-Canada. Louis Thomas explique qu'après trois années d'efforts, les récoltes ayant été très limitées, les familles ont dû quitter la réserve pour chercher une nouvelle source de subsistance. Une vingtaine de familles souhaitant se réinstaller sur la réserve, il demande de l'aide et des lettres patentes pour empêcher la population environnante de couper leur bois. On lui répondit qu'une aide leur serait apportée mais qu'ils devraient se convertir à l'agriculture de façon définitive pour la recevoir. On voulait donc encore une fois les amener à vivre à la manière des Blancs.

En 1848 et 1849, deux requêtes sont faites par les Malécites au sujet de la construction de routes vers le lac Témiscouata. Une dizaine d'années plus tard, un certain Barry affirme lors d'une enquête sur l'immigration, que les Malécites s'opposent à la construction d'une route menant aux terres de la couronne. Ne s'agirait-il pas encore là de l'interprétation d'un citoyen intransigeant vis-à-vis le groupe autochtone?

En 1856, un recensement dénombre 147 Malécites sur la réserve. La présence des Malécites est assez constante sur la réserve de Viger. À partir de 1862, les pressions se font de plus en plus constantes pour que les Autochtones de Viger vendent la réserve, même si le gouvernement prône la sédentarisation des Malécites. Ainsi, le curé P. A. Thivierge, l'évêque Jean Langevin, le Grand vicaire Edmond Langevin ainsi que le secrétaire d'État, Hector Langevin, frère des deux derniers et de plus surintendant général des Affaires des Sauvages, finiront avec

TERRES DES SAUVAGES

DANS LE

Township Viger, Comté de Témiscouata.

RANG A.

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Lot No. 34—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td><td style="width: 15%;"></td></tr> <tr><td>" 35—</td><td>48</td><td>3</td><td></td></tr> <tr><td>" 36—</td><td>67</td><td>2</td><td></td></tr> <tr><td>" 37—</td><td>64</td><td>2</td><td></td></tr> <tr><td>" 38—</td><td>52</td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>" 39—</td><td>58</td><td>2</td><td></td></tr> </table>	Lot No. 34—	Acres	Roods		" 35—	48	3		" 36—	67	2		" 37—	64	2		" 38—	52	1		" 39—	58	2		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;">Acres</td> <td style="width: 15%;">Roods</td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 15%;">Lot No. 39—</td> <td>56</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>" 40—</td> <td>53</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>" 41—</td> <td>46</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>" 42—</td> <td>37</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>" 43—</td> <td>48</td> <td>0</td> <td></td> </tr> </table>		Acres	Roods		Lot No. 39—	56	2		" 40—	53	0		" 41—	46	3		" 42—	37	0		" 43—	48	0	
Lot No. 34—	Acres	Roods																																															
" 35—	48	3																																															
" 36—	67	2																																															
" 37—	64	2																																															
" 38—	52	1																																															
" 39—	58	2																																															
	Acres	Roods																																															
Lot No. 39—	56	2																																															
" 40—	53	0																																															
" 41—	46	3																																															
" 42—	37	0																																															
" 43—	48	0																																															

Land cleared— 71 acres.

CONCESSION I.

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Lot No. 34—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>" 35—</td><td>70</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 36—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 37—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 38—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 39—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 40—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 41—</td><td>100</td><td>0</td></tr> </table>	Lot No. 34—	Acres	Roods	" 35—	70	0	" 36—	100	0	" 37—	100	0	" 38—	100	0	" 39—	100	0	" 40—	100	0	" 41—	100	0	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Land cleared—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>"</td><td>4</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>"</td><td>5</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>1</td><td>2</td></tr> </table>	Land cleared—	Acres	Roods	"	4	0	"	2	2	"	5	0	"	1	2	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Lot No. 42—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>" 43—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 44—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 45—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 46—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 47—</td><td>91</td><td>1</td></tr> <tr><td>" 48—</td><td>83</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 49—</td><td>73</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 50—</td><td>75</td><td>1</td></tr> </table>	Lot No. 42—	Acres	Roods	" 43—	100	0	" 44—	100	0	" 45—	100	0	" 46—	100	0	" 47—	91	1	" 48—	83	0	" 49—	73	0	" 50—	75	1	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Land cleared—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>"</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>31</td><td>1</td></tr> <tr><td>"</td><td>39</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>10</td><td>0</td></tr> </table>	Land cleared—	Acres	Roods	"	1	0	"	31	1	"	39	0	"	10	0
Lot No. 34—	Acres	Roods																																																																																		
" 35—	70	0																																																																																		
" 36—	100	0																																																																																		
" 37—	100	0																																																																																		
" 38—	100	0																																																																																		
" 39—	100	0																																																																																		
" 40—	100	0																																																																																		
" 41—	100	0																																																																																		
Land cleared—	Acres	Roods																																																																																		
"	4	0																																																																																		
"	2	2																																																																																		
"	5	0																																																																																		
"	1	2																																																																																		
Lot No. 42—	Acres	Roods																																																																																		
" 43—	100	0																																																																																		
" 44—	100	0																																																																																		
" 45—	100	0																																																																																		
" 46—	100	0																																																																																		
" 47—	91	1																																																																																		
" 48—	83	0																																																																																		
" 49—	73	0																																																																																		
" 50—	75	1																																																																																		
Land cleared—	Acres	Roods																																																																																		
"	1	0																																																																																		
"	31	1																																																																																		
"	39	0																																																																																		
"	10	0																																																																																		

CONCESSION II.

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Lot No. 34—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>" 35—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 36—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 37—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 38—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 39—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 40—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 41—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 42—</td><td>100</td><td>0</td></tr> </table>	Lot No. 34—	Acres	Roods	" 35—	100	0	" 36—	100	0	" 37—	100	0	" 38—	100	0	" 39—	100	0	" 40—	100	0	" 41—	100	0	" 42—	100	0	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Land cleared—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>"</td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>"</td><td>13</td><td>2</td></tr> <tr><td>"</td><td>2</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>2</td><td>2</td></tr> </table>	Land cleared—	Acres	Roods	"	1	2	"	13	2	"	2	0	"	2	2	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Lot No. 43—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>" 44—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 45—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 46—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 47—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 48—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 49—</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>" 50—</td><td>77</td><td>1</td></tr> </table>	Lot No. 43—	Acres	Roods	" 44—	100	0	" 45—	100	0	" 46—	100	0	" 47—	100	0	" 48—	100	0	" 49—	100	0	" 50—	77	1	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 15%;">Land cleared—</td><td style="width: 15%;">Acres</td><td style="width: 15%;">Roods</td></tr> <tr><td>"</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>31</td><td>1</td></tr> <tr><td>"</td><td>39</td><td>0</td></tr> <tr><td>"</td><td>10</td><td>0</td></tr> </table>	Land cleared—	Acres	Roods	"	1	0	"	31	1	"	39	0	"	10	0
Lot No. 34—	Acres	Roods																																																																																		
" 35—	100	0																																																																																		
" 36—	100	0																																																																																		
" 37—	100	0																																																																																		
" 38—	100	0																																																																																		
" 39—	100	0																																																																																		
" 40—	100	0																																																																																		
" 41—	100	0																																																																																		
" 42—	100	0																																																																																		
Land cleared—	Acres	Roods																																																																																		
"	1	2																																																																																		
"	13	2																																																																																		
"	2	0																																																																																		
"	2	2																																																																																		
Lot No. 43—	Acres	Roods																																																																																		
" 44—	100	0																																																																																		
" 45—	100	0																																																																																		
" 46—	100	0																																																																																		
" 47—	100	0																																																																																		
" 48—	100	0																																																																																		
" 49—	100	0																																																																																		
" 50—	77	1																																																																																		
Land cleared—	Acres	Roods																																																																																		
"	1	0																																																																																		
"	31	1																																																																																		
"	39	0																																																																																		
"	10	0																																																																																		

CONDITIONS DE VENTE.—Un Septième du prix de l'achat devra être payé au comptant et la balance en six versements annuels avec intérêt payable à chaque échéance.

N.B.—Quant aux lots sur lesquels il se trouve des améliorations, la valeur de ces améliorations devra être payée séparément du prix d'achat et en un seul montant, afin que le propriétaire des améliorations puisse être payé.

Department du Secrétaire d'État pour les Provinces, }
Bureau des Sauvages, Ottawa 19th Avril, 1870. }

La mise à l'enchère des terres de la réserve malécite de Viger (Archidiocèse de Rimouski dans J. C. Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, p. 242).

l'aide de L. N. Gauvreau, agent des Terres et L. Marceau, curé, par avoir gain de cause. On acheminera plusieurs requêtes et pétitions. On demande à L. N. Gauvreau de visiter la réserve et de remettre un rapport. On charge également Lazare Marceau, missionnaire auprès des Malécites, de convaincre ces derniers de vendre leurs terres. Peu importent les paroles du chef Louis Thomas, âgé alors de 94 ans: *Le terrain que nous occupons m'a été donné par Sa Majesté, je ne crains pas d'en être privé et je ne consentirai jamais*

à le vendre. Ces paroles n'empêcheront pas certains Malécites de se dire prêts à vendre cette même réserve en échange d'un terrain au lac Saint-Jean. Finalement, les intérêts des Euro-canadiens auront le dessus sur ceux des Malécites. Le 11 mai 1870, 3 520 acres de terre seront vendus pour une somme totale de 9 268 dollars... Après la dispersion de membres du groupe, les Malécites seront relocalisés en 1874 par leur nouvel agent, Georges Deschênes. Ce sera derrière la petite localité de Saint-Modeste. À l'automne

L'Estuaire

27

de 1876, les Malécites s'installeront sur cette terre inculte: la réserve Witworth. Loin de tout, sur une terre où rien ne pousse, les Malécites devront de nouveau partir pour ne pas mourir de faim. La réserve de Witworth sera donc également un échec. Ils n'auront vécu sur cette réserve qu'un hiver seulement. Au début du 20^e siècle, certains Malécites habiteront temporairement sur la réserve de Witworth. Celle-ci sera la proie des flammes et brûlera aux trois quarts. Les Malécites seront dispersés, et cela, pour plusieurs décennies.

Aujourd'hui, Witworth appartient toujours aux Malécites de Viger. Depuis 1988, la Première Nation Malécites de Viger est devenue la onzième nation du Québec. Tous ses membres ainsi que le Conseil de bande souhaitent redonner vie à la réserve. Avec beaucoup de projets, de détermination et de courage, La Première Nation Malécites de Viger arrivera à faire de cette réserve ainsi que de celle de Cacouna (la plus petite réserve du Canada) autant d'endroits où les membres pourront se réunir, échanger et pourquoi pas, à plus long terme, y vivre... En effet, plusieurs projets ont pour objectifs principaux le retour des membres sur leurs réserves, l'autosuffisance et l'échange avec les populations environnantes.

En conclusion sur ce qu'on vécut les Malécites mais aussi tous les autres groupes autochtones sur la perte de leur culture et de leurs terres, voici un extrait du livre **Pieds nus sur la terre sacrée**. Cet extrait nous cite les paroles d'un chef indien Micmac en 1676. Le chef s'adresse à des capitaines français:

Vous reprochez fort mal à propos à notre pays d'être un petit enfer sur terre en contraste avec la France que vous comparez à un paradis terrestre, parce qu'il vous donne, dites-vous toutes sortes de provisions en abondance. Vous dites de nous que nous sommes les plus misérables et les plus malheureux de tous les hommes, vivant sans religion, sans éducation, sans honneur, sans ordre social et en un mot sans aucune loi, comme les bêtes de nos bois et forêts, manquant de

pain, et de milliers d'autres avantages dont vous regorgez en Europe. Écoutez frères... Croyez bien qu'aussi misérables que nous paraissions à vos yeux, nous n'en sommes que plus heureux que vous en ceci que nous nous contentons de ce que nous avons. Si la France est un paradis, est-il sensé de le quitter? Pourquoi abandonner femmes et enfants? Pourquoi risquer vos vies? Pourquoi vous aventurer et prendre de tels risques quelle que soit la saison, affronter les orages, les tempêtes de la mer pour venir dans un pays étranger et barbare que vous considérez comme le plus pauvre et le plus malheureux de la terre?

Nous vous croyons beaucoup plus pauvres que nous malgré vos apparences de maîtres et de Grands Capitaines. Vous n'êtes que simples journaliers, valets, servants et esclaves se faisant une fête de nos vieux chiffons et misérables vêtements de peaux qui ne nous servent plus, et vous venez ici, en pêchant la morue, de quoi vous consoler de la misère et de la pauvreté qui vous accablent. Alors que nous, nous trouvons toutes nos richesses et toutes nos commodités chez nous, sans peine, sans exposer nos vies aux dangers que vous affrontez au cours de vos longs voyages. Et c'est avec un sentiment de compassion pour vous que, dans la douceur de notre repos, nous admirons la peine que vous vous donnez, nuit et jour, à remplir vos navires. Nous voyons aussi que votre peuple ne vit que sur la morue que vous pêchez chez nous. Toujours et rien que de la morue, morue au matin, morue à midi et morue le soir, encore de la morue, jusqu'à ce que les choses en viennent à une extrémité telle que, lorsque vous voulez vous offrir un bon morceau, c'est à nos dépens; et que vous êtes contraints d'avoir recours aux Indiens que vous méprisez tant, et vous leur mendiez le produit d'une chasse pour vous régaler. Maintenant dites-moi, si vous avez un peu de

bon sens, lequel des deux est le plus sage et le plus heureux: celui qui travaille sans cesse et n'obtient qu'à grand peines juste assez pour vivre, ou celui qui se repose confortablement et trouve tout ce dont il a besoin dans les plaisirs de la chasse et de la pêche?

Il est vrai que nous n'avons pas toujours eu le pain et le vin que votre France produit, mais, en fait, avant l'arrivée des Français dans ces parages, les Gaspésiens ne vivaient-ils pas plus vieux que maintenant? Et si nous n'avons plus parmi nous de ces vieillards comptant cent trente ou cent quarante années, c'est seulement parce que peu à peu nous adoptons votre manière de vivre; parce que, comme l'expérience le montre, ceux des nôtres qui vivent le plus longtemps sont ceux qui méprisent votre pain, votre vin, votre eau-de-vie, se contentent de la chair du castor, de l'élan, de l'oiseau et du poisson, et vivent en harmonie avec la coutume de nos ancêtres et de toute la nation gaspésienne. Apprenez maintenant, mes frères, une fois pour toute, parce que je vous dois la vérité: il n'y a pas d'Indien qui ne se regarde comme infiniment plus heureux et plus puissant que les Français.

Références

- Recherches Amérindiennes au Québec**, vol. XV, nos 1 et 2 (1985).
Recherches Amérindiennes au Québec, vol. XXIV, no 3 (1994).
ASSINIWI, Bernard. **Histoire des Indiens du Bas et du Haut Canada**. Tomes 1 et 2.
FORTIN, Jean-Charles et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**. Québec, IQRC, 1993. (La conquête de la zone littorale, 1830-1890, chapitre 6).
MCLUHAN, T. C. **Pieds nus sur la terre sacrée**. Paris, Denoël, 1974. 187 p.

Notes

- 1 Laurence Johnson, **La réserve des Malécites de Viger**, Montréal, Université de Montréal, mémoire de la Faculté des études supérieures, 1995.
- 2 **Ibid.**
- 3 **Ibid.**, p. 57.
- 4 **Ibid.**, p. 61.